

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

## Séance du 16 novembre 2023 à 19 heures 00 minutes

#### Présents :

Mme BENAS Nathalie, Mme DAUBY Véronique, M. DAVID François, M. DE LAUNAY DU COUEDIC François-Xavier, M. GARROT Cédric, M. GILLOZ Denis, M. HAAS Didier, Mme MARCHANDIAU Perrine, Mme PROTAT Estelle

#### Procuration(s):

Mme DECHENAUD Cécile donne pouvoir à Mme DAUBY Véronique, Mme BOYEAUD Malorie donne pouvoir à Mme PROTAT Estelle, M. MANIEZ Mickaël donne pouvoir à Mme MARCHANDIAU Perrine

#### Absent(s):

M. LACHAUX Fabien, Mme ROUSSEAU Elodie, M. TAMIZON Cédric

#### Excusé(s):

Mme BOYEAUD Malorie, Mme DECHENAUD Cécile, M. MANIEZ Mickaël

Secrétaire de séance : M. HAAS Didier

Président de séance : Mme DAUBY Véronique

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 a été transmis aux conseillers ; aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 1 - Acceptation des indemnités d'assurance pour la réparation de l'ascenseur

Suite aux dommages électriques qui ont été causés en août 2023 sur l'ascenseur du foyer rural par les orages, nous avons sollicité l'assurance pour une prise en charge des dégâts. La compagnie d'assurance SMACL Assurances propose d'indemniser la commune à hauteur de 3745.95 Euros pour un coût de réparation estimé à ce jour de 5763.00 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la proposition d'indemnisation de la compagnie SMACL Assurances à hauteur de 3745.95 Euros.
- DECIDE d'émettre le titre correspondant sur le budget principal 2023 à l'article 7788.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

# 2 - Subvention d'association : les Pépettes en 4L

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande de l'association "Les Pépettes en 4L" pour obtenir une subvention exceptionnelle pour le financement d'un projet humanitaire. Il s'agit de rallier le Maroc en voiture avec des fournitures scolaires pour les zones défavorisées.

Elle rappelle également qu'il reste 540 Euros à l'article 6574 de subvention aux associations qui n'ont pas été affectés et que cette réserve permet des attributions exceptionnelles en cours d'année, et suivant un projet précis émanant des associations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 Euros à l'association Les Pépettes en 4L
- D'autoriser le Maire à verser cette somme et à accomplir toutes les démarches se rapportant à cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

# 3 - Loi sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Le Syndicat Mixte du Chalonnais a réalisé des cartes pour cibler les endroits favorables à l'implantation des énergies renouvelables. Le Conseil Municipal doit décider quel type d'énergie renouvelable il souhaite sur son territoire et il doit consulter la population. A l'issue de cette consultation, les réponses seront analysées et le Conseil Municipal devra prendre une délibération avant le 31 décembre pour acter les "ZAER" (zones d'accélération des énergies renouvelables).

Les zones étudiées concernent l'implantation de l'éolien, du photovoltaïque, de la méthanisation, et de l'hydroélectrique. Les autres énergies ne sont pas étudiées ou ne comportent pas de contraintes.

Après discussion entre les élus, certains sont hésitants sur la définition ou non de zones de champs photovoltaïques. Toutefois, les élus sont défavorables à la méthanisation car les exploitations agricoles à caractère d'élevage ne sont pas suffisantes localement et cela engendrerait une augmentation du trafic routier, ainsi qu'aux zones de grand éolien.

Il est décidé de consulter la population via un courrier d'information, de mettre à disposition un registre en mairie pour récolter les suggestions et remarques, ainsi que de diffuser l'information via panneau pocket (avec les cartes).

<u>4 - Ligne de trésorerie cour d'école : réponse des financeurs, et décision modificative du budget</u>
Une première demande a été faite au Crédit Agricole pour une ligne de trésorerie de 30 000 € sur 12 mois.
Une autre demande est en cours avec la Banque Populaire.

Afin de pouvoir envisager les travaux de la cour d'école avant le vote du prochain budget, Madame le Maire porpose au Conseil Municipal de modifier le budget primitif en rajoutant 25 000 € en dépense et en recette (correspond à la valeur de la subvention qui pourrait être obtenue)

Le Conseil Municipal, décide, d'accepter à l'unanimité la modification proposée à savoir :

- + 25000,00 en dépense d'investissement chapitre 21 article 21312 (bâtiments scolaires)
- + 25000,00 en recette d'investissement chapitre 13 article 1322 (subvention région)

## 5 - Choix des demandes de subventions au département

Comme chaque année, les demandes de subvention au département doivent se faire avant le 31 décembre. Madame le Maire soumet des projets qui seraient subventionnables, comme la réfection du toit de la cure avec un financement de 20 % (soit environ 10600 €) ou comme l'installation de panneaux photovoltaïques avec un financement de 30 % (soit environ 6000 € par rapport au premier devis reçu).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces dossiers de demandes de subvention et souhaite unanimement prioriser le proiet du toit de la cure.

#### 6 - Questions diverses

- \* Urbanisme : déclaration préalable pour les façades et les clôtures : Le Conseil municipal doit se prononcer s'il souhaite que les projets de réfection de façade et de clôture soient soumis à déclaration dans le futur PLUi, et sur une zone définie ou non.
- Le Conseil Municipal souhaite que les réfections de façade et les clôtures maçonnées soient soumises à déclaration, sur l'ensemble de son territoire pour conserver une harmonie locale.
- \* Cimetière : des travaux seront à prévoir en 2024 sur la partie columbarium. La commission cimetière doit se réunir pour étudier les propositions d'aménagement reçues.
- \* L'antenne : Nous sommes toujours dans l'attente de l'annulation de la procédure. L'avocat a sollicité un délai supplémentaire auprès du Tribunal Administratif.
- \* La carte scolaire : Madame le Maire et Monsieur HAAS, président du SIVOS, ont rencontré les référents de l'académie de Dijon afin d'évoquer la carte scolaire des prochaines rentrées. En effet, il ressort que les effectifs départementaux seront en baisse du fait d'un ralentissement de l'évolution démographique. Notre RPI est actuellement dans l'attente de savoir quelles seront les impacts sur nos écoles.
- \* Courrier de Mme Fontaine pour Coop'Agir : L'association Coop'Agir est propriétaire d'un terrain à Servelle et sollicite la commune pour la reprise de ce terrain. Un rachat n'est pas envisageable pour les conseillers mais ils sont prêts à reprendre le terrain à titre gracieux en respectant des conditions environnementales.

La séance est levée à 21 heures.

Fait à NANTON Le Maire, Le Secrétaire de séance,

